MANDEMENT

DE

MGR. L'EVEQUE DE MONTREAL,

Publiant les Décrets du Second Concile Provincial de Québec et communiquant certaines faveurs obtenues du St. Siége.

IGNACE BOURGET,

PAR LA GRACE DE DIEU ET DU ST. SIÉGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, ETC.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et aux Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en N. S. J. C.

Eloge de la piété avec laquelle le diocèse a reçu le dogme de l'Immaculée Conception.

Nous avons appris, N. T. C. F., avec quelle religieuse soumission vous avez reçu les *Lettres Apostoliques*, dans lesquelles N. S. P. le Pape définit, comme de foi catholique, la pieuse doctrine de *l'Immaculée Conception* de la B. V. Marie, et avec quel élan de piété, vous aviez célébré le glorieux triomphe qu'a remporté sur l'ancien serpent, l'Auguste Mère de Dieu. Nous en avons béni le Seigneur, avec toute l'effusion de notre âme, et Nous ne cessons de le conjurer de vouloir bien vous affermir de plus en plus, dans ces beaux sentiments de dévotion à *l'Immaculée Vierge*, et d'obéissance à la Sainte Eglise.

Création de Chevaliers Commandeurs des Etats Pontificaux.

Car c'est toujours, N. T. C. F., à ces deux traits caractéristiques, que l'on reconnaît les brebis les plus fidèles du troupeau de J. C., comme c'est aussi, par ces deux belles qualités, que les bonnes brebis se font plus aimer de leur Pasteur. A ce propos, Nous sommes heureux de pouvoir vous dire ici, en passant, que N. S. P. le Pape a bien voulu témoigner au Canada catholique, sa paternelle bienveillance, pour l'accueil si cordial qu'il fit, à une certaine époque, à un de ses dignes Représentants, en élevant quelques uns de nos concitoyens au grade honorable de Chevaliers Commandeurs des Etats de l'Eglise. C'est un honneur que très certainement notre religieuse Patrie n'oubliera jamais, et pour lequel, sans doute, elle se montrera plus que jamais attachée au Souverain Pontife, qui règne dans la Ville Eternelle.

Faveurs spirituelles

Mais ce bon Pasteur ne pouvait borner à des décorations purement civiles, l'effusion de son tendre amour pour cette portion si privilégiée de son immense troupeau. Aussi, comme vous l'allez voir bientôt, N. T. C. F., a-t-il ouvert les trésors inépuisables de l'Eglise, dont lui seul tient les clefs, pour vous combler tous, grands et petits, riches et pauvres, de biens spirituels, qui sont plus nécessaires et plus à désirer sans doute que tous les biens du monde. Ces nouvelles faveurs, qui nous viennent du Père commun, Nous paraissent si précieuses, que Nous nous faisons un devoir de vous les communiquer au plus tôt ; et c'est dans cette vue que Nous vous adressons de loin le présent Mandement.

Publication des décrets du second

Avant tout, Nous devons vous informer, N. T. C. F., que le St. Siége, après avoir examiné les Actes du

second Concile Provincial de Québec, avec cette sage maturité, qui le dirige toujours dans le gouvernement de toutes les Eglises, a jugé qu'il n'y avait, dans les décrets qui y sont portés, rien que de sanctifiant pour vos âmes. En conséquence, Nous nous hâtons de les publier, afin que vous puissiez participer au plus tôt aux grâces, que doit répandre dans le Diocèse l'observation fidèle de ces salutaires ordonnances.

Concile Provincial de Québec.

Lors donc qu'elles vous seront expliquées par vos zélés Pasteurs, ou qu'elles seront citées par eux, à l'appui de ce qu'ils vous diront, pour vous représenter vos devoirs, ne manquez pas, N. T. C. F., de vous y conformer ponctuellement, vous souvenant qu'elles sont émanées de l'autorité des premiers Pasteurs, réunis en Concile, et bénies par le Bienheureux Pierre, dans la personne de son digne Successeur.

Nous comptons encore pour cela, N. T. C. F., sur votre humble soumission, qui fait votre plus grande gloire, dans la Sainte Eglise de Dieu. Car partout où Nous mettons le pied, on Nous parle de la foi vive et de la tendre piété du Canada. C'est à Rome surtout, et par les Princes eux-mêmes de l'Eglise, que la religion de ce pays est bien appréciée ; et on en juge surtout à sa docilité à écouter la voix pastorale du Souverain Pontife, dont les paroles sacrées vous sont répétées par les Pasteurs qu'il vous donne, pour vous enseigner le chemin du ciel. Nous sommes donc heureux de pouvoir vous appliquer ici, comme à des brebis humbles et dociles, ces paroles de l'Apôtre aux Romains : Votre obéissance est divulguée en tout lieu. C'est donc avec raison que Nous nous réjouis-

sons en vous. *Vestra enim obedientia in omnem locum divulgata est. Gaudeo igitur in vobis* (Rom. 16, 19.).

Et vous aussi, N. T. C. F., vous êtes heureux d'être ainsi conduits, par des Pasteurs qui se font un bonheur de se tenir sous la houlette du premier des Pasteurs. Car, par ce moyen, vous paissez, en assurance, dans les gras pâturages qu'arrosent sans cesse les eaux pures de la vérité, qui découlent de la cité de Dieu, et où la fureur des loups ne saurait vous atteindre. Hélas! il n'en est pas ainsi de tant de pauvres brebis qui, refusant d'entendre la voix de ce Bon Pasteur, errent ça et là, hors du bercail de J. C., ne boivent que les eaux bourbeuses de l'erreur, et deviennent, chaque jour, la proie des loups, plus cruels les uns que les autres. Oh! priez pour ces brebis infortunées que vous voyez ainsi errer et périr autour de vous, afin d'avoir un jour la consolation de nous voir tous réunis dans la même bergerie, et conduits par le même Pasteur.

Saintes Reliques et corps de St. Innocentius.

Cette vigilance qu'exerce le Vicaire de J. C. sur l'enseignement de vos Pasteurs qu'il est chargé de confirmer, avec un amour de frère, s'étend également sur tous les objets du culte religieux. Ainsi, pour s'assurer que les reliques, exposées à la vénération de l'Eglise, sont véritables, il en confie la garde aux Cardinaux et aux Evêques, qui sont spécialement et strictement chargés de constater l'identité des Corps Saints, que l'on découvre, tous les ans, dans les Catacombes de Rome, et d'en certifier l'authencité aux divers pays de la catholicité, qui ont le bonheur de recevoir ces restes précieux des amis de Dieu.

A ce sujet, Nous avons le bonheur de vous annon-

cer, N. T. C. F., qu'entr'autres reliques que Nous tenons de la munificence pontificale, se trouve le corps entier de St. *Innocentius*, martyr, découvert le douze Février dernier dans le cimetière de Sainte Priscille. Il souffrit une mort glorieuse, pour J. C., étant encore tout petit enfant. Or, Nous vous dirons ici, dans toute la simplicité de notre âme, que ce que Nous désirions et demandions à Dieu, est précisément ce qui nous a été donné, c'est-à-dire le corps d'un enfant-martyr, pour en faire le patron particulier de tous les enfans du Diocèse, afin de les aider à conserver le précieux trésor de leur innocence baptismale.

Dans cette vue, Nous réglons toutes choses, N. T. C. F., pour que cet *Innocent Enfant* entre en triomphe dans le Diocèse, dans lequel Dieu veut qu'il soit à l'avenir spécialement honoré ; et où sans doute il va exercer son puissant crédit en faveur de ceux qui lui seront consacrés. L'on va donc faire, aussi solennellement que possible, la translation de ses saintes reliques. On les déposera, avec respect, dans la chapelle qui tient lieu de Cathédrale ; et on leur rendra là tous les honneurs dus à un martyr de J. C., en attendant qu'il soit possible de leur assigner un lieu plus honorable dans la future Cathédrale. Nous mettons cet innocent martyr à la tête de toutes les Institutions, érigées dans le Diocèse, pour l'avantage des enfans, afin que, sous sa puissante protection, elles prospèrent à la plus grande gloire de Dieu, et au plus grand bien de ces tendres enfans.

Maintenant, N. T. C. F., si vous voulez que vos petits enfans demeurent toujours purs et chastes, veillez soigneusement sur eux. Faites en sorte qu'ils ne

voient et n'entendent jamais chez vous ou ailleurs rien qui puisse leur apprendre le mal. Lorsqu'ils seront d'âge à fréquenter les écoles, ne les confiez qu'à des maîtres et maîtresses de mœurs irréprochables. Fortifiez leur jeune cœur contre les attraits séduisants du vice, en les exerçant de bonne heure à la pratique des œuvres de piété et de charité, qui ont coutume de faire les délices de leur âge. Ainsi, associez les à la *Ste. Enfance*, cette admirable association, qui est spécialement instituée pour eux ; et qui fait *baptiser* par année plus de deux cent mille enfans, dans le vaste Empire de la Chine, où des parens barbares jettent dans les rues et laissent manger par les pourceaux, ceux de leurs enfans qu'ils ne veulent pas élever. *Bienheureux enfans, sauvés par la Sainte-Enfance*, devons-nous nous écrier avec ceux qui rapportent ce fait, *aidez-nous du haut du ciel à remercier, à louer et à glorifier de plus en plus notre commun Sauveur, le Très-Saint Enfant Jésus.*

Soutenez de même, N. T. C. F., la *Maternité*, qui fait à Montréal, en petit, ce que fait, en grand, à Rome, une Institution du même genre. Car là on comprend qu'il faut à tout prix sauver les âmes ; et que ce n'est pas ouvrir la porte au dérèglement que de tendre à celles qui sont tombées, une main secourable, pour les aider à se relever. Oh ! N. T. C. F., faites tout le bien possible aux enfans exposés à périr de misère, et vous amasserez des trésors de bénédictions, qui seront pour vos enfans le plus bel héritage, que vous puissiez leur laisser.

Indulgence quotidienne accordée à l'Eglise Cathédrale.

La Cathédrale qui doit posséder, comme vous le voyez, N. T. C. F., un si riche trésor, dans les reliques de *St. Innocentius*, jouira d'un autre avantage bien

précieux : c'est celui d'une Indulgence Plénière, que pourront gagner, chaque jour, pour eux ou pour les fidèles défunts, tous ceux qui la visiteront et y prieront à l'intention du Souverain Pontife.

Vous saisissez, ou plutôt vous devinez sans peine N. T. C. F., la raison de cette ample concession apostolique. Car une Cathédrale étant le centre de la religion d'un Diocèse, elle doit offrir au clergé et aux fidèles qui y affluent de toutes parts, l'abondance des biens spirituels, dont l'Evêque est tout naturellement la source ou le canal. Etant en outre le modèle des autres églises, toutes les pratiques religieuses y doivent être en honneur. Or, il est évident que c'est principalement par l'Indulgence que l'on entretient ainsi les pieux concours, et que l'on nourrit les saintes pratiques de la religion.

Il faut d'ailleurs que les dévotions propres d'un Diocèse se pratiquent avec éclat et solennité dans la Cathédrale, pour suppléer à ce qui manque, ou ne pourrait se faire convenablement dans les autres églises. Ainsi, Nous avons tous, N. T. C. F., une dévotion particulière au bon St. Joseph que Dieu a établi le gardien et le père nourricier de son église, en récompense de tout ce qu'il a fait sur la terre, pour nourrir et garder Jésus et Marie. De plus, ce grand saint a été établi, dès le principe, le patron de tout le Canada, et le père de toutes les bonnes familles, qui sont venues s'y établir, afin d'honorer spécialement la Ste. Famille, que Dieu a voulu avoir sur la terre, pour faire connaître, par la trinité de trois personnes visibles, ses trois adorables personnes, que l'œil humain ne saurait voir ici bas.

Il est donc évident que le pays tout entier doit rendre au glorieux St. Joseph de grands honneurs; et que ce doit être là sa dévotion journalière. C'est bien là, en effet ce qui se pratique dans quelques communautés et paroisses, qui l'honorent et qui l'aiment comme leur protecteur et leur père. Mais toutefois, il faut convenir que cela ne suffit pas, pour reconnaître les mérites incomparables du père putatif de Jésus et du chaste époux de l'Immaculée Vierge Marie. Il lui faut donc une église qui fasse en quelque sorte son service, pour toutes les autres, et dans laquelle il pourra recevoir, tous les jours, des honneurs publics dus à ses éminentes vertus. Or, cette église est tout naturellement l'Eglise Cathédrale dans laquelle doivent se réunir, du matin au soir, les vœux de tout le Diocèse, pour rendre à ce puissant Patron, qui protège nos paroisses, nos communautés et nos familles, un culte plus solennel, et faire ainsi monter vers son trône un encens dont l'agréable odeur réjouisse le ciel tout entier, qui, on n'en saurait douter, s'intéresse vivement à la gloire d'un saint qui a rempli, sur la terre, un si haut ministère.

Maintenant, Nous vous dirons ouvertement, N. T. C. F., qu'en demandant à N. S. P. le Pape de vouloir bien faire revivre, dans la nouvelle Cathédrale l'Indulgence plénière, qu'il avait déjà accordée, pour celle qui a été incendiée, Nous avons eu principalement en vue de favoriser le concours des pieux fidèles, qui viendraient y réclamer la protection de St. Joseph; et Nous devons vous déclarer ici que Nous voulons consacrer à le faire honorer, dans cette Eglise, tout ce qui nous reste de force et de vie, en fai-

sant de cette Eglise un *Lieu de Pélérinage*, où l'on vienne le visiter, comme l'on va visiter sa glorieuse Epouse à *l'Eglise de Bonsecours.*

Car, il nous paraît, N. T. C. F., autant que Nous pouvons en juger, que telle est la sainte volonté de Dieu. Aussi, ne craignons-Nous pas de vous adresser ces paroles: *O vous tous qui avez de grandes grâces à demander; allez au Bon, au Grand, au Puissant Saint Joseph. Ite ad Joseph.* Une de ses fidèles servantes, Ste. Thérèse, nous dit positivement que l'on ne prie jamais en vain cet aimable Protecteur; et s'il Nous était permis de parler de Nous, Nous vous dirions que, tout misérable que Nous soyons, Nous éprouvons visiblement, chaque jour, les effets de sa puissante protection. Aussi est-ce pour Nous un devoir impérieux d'amour et de reconnaissance que de travailler, de toutes nos forces, à faire connaître, louer et bénir à jamais un saint qui, sur la terre, a été ce serviteur fidèle et prudent, que le Seigneur a mis à la tête de sa Famille, et qui, au ciel, est un protecteur si puissant de l'Eglise entière et de notre Pays en particulier.

Crucifix de la Société de Tempérance

Nous ne saurions laisser passer cette solennelle et importante occasion, sans vous informer qu'il a encore plu à N. S. P. le Pape de bénir un *nouveau Crucifix*, pour être le glorieux étendard de notre belle société de Tempérance, et d'y attacher en même temps trois cents jours d'indulgence, que pourront gagner tous ceux qui diront devant cette sainte Image, cinq *Pater* et cinq *Ave, à l'honneur des cinq plaies de Notre Seigneur.* Le St. Père a lui-même dicté cette intention, et l'a même écrite de sa propre main, sur un papier

qui sera à jamais conservé dans les Archives de la Tempérance, comme un monument des attentions paternelles du Vicaire de J.-C. pour cette société régénératrice. Ce crucifix, ainsi marqué du sceau de la bienveillance pontificale, doit être placé aussi honorablement que possible, dans la chapelle, qui tient lieu de Cathédrale ; et Nous vous invitons tous, N. T. C. F., à y aller, chaque fois que vous en aurez occasion, prier *Jésus abreuvé de fiel et de vinaigre*, pour solliciter de sa divine bonté, la persévérance des justes et la conversion des ivrognes.

Dévotion des sept Stations.

Et comme ici Nous épanchons notre cœur, en famille, Nous vous dirons, N. T. C. F., avec ingénuité, que Nous n'avons pu goûter les ineffables délices de la Ville Sainte, sans Nous reporter comme nécessairement vers vous tous, dans l'ardent désir que Nous ressentions de vous voir participer à des jouissances si pures et seules dignes de cœurs vraiment chrétiens. Et comme ces vœux ne pouvaient toutefois se réaliser, qu'en faveur du petit nombre de ceux à qui, parmi vous, il est possible de faire le pélérinage de Rome, Nous formions la résolution d'introduire dans le Diocèse, pour votre consolation, celles des dévotions de la Ville Sainte, qui Nous paraissaient pratiquables.

Ce fut ainsi qu'en suivant, pendant le Carême dernier, N. S. P. le Pape, lorsqu'il faisait à St. Pierre, les Stations, avec les Cardinaux et les Evêques, qui forment toujours son religieux cortége, Nous nous proposâmes d'établir, à Montréal, la dévotion des sept Stations de Rome. Il faut vous dire, à ce sujet, qu'une des antiques pratiques religieuses de la Ville Sainte est de faire la visite des sept Basiliques, en

esprit de pénitence. Les Souverains Pontifes ont de tout temps encouragé ces pieux pélérinages ; et ont pour cela accordé aux fidèles qui les faisaient, avec un véritable esprit de religion, de grandes indulgences. Les Saints qui ont vécu à Rome se sont toujours montrés singulièrement dévots à cette pratique. Ainsi St. Joseph de Calasancte, dont on célèbre aujourd'hui la fête, fit, pendant bien des années, les stations toutes les nuits ; ce qui paraîtrait presqu'incroyable à ceux qui connaissent la grande distance, qui se trouve entre les diverses Eglises de stations.

Dans cette vue, Nous avons, N. T. C. F., sollicité et obtenu un Indult, pour qu'il vous soit permis de faire, dans notre ville, la visite de sept Eglises, avec le précieux avantage d'obtenir les mêmes grâces et de gagner les mêmes indulgences, que si vous visitiez les antiques et vénérables Basiliques de la Ville Eternelle. Vous apprendrez de la bouche de vos Pasteurs, ou vous lirez vous-mêmes, dans les livres qui traitent de cette dévotion, ce qu'il vous faudra faire, pour participer à de si rares faveurs. Qu'il Nous suffise de vous faire observer ici que c'est là un bon moyen d'obtenir sa conversion et celle des pauvres pécheurs; et que ce fut, par cette salutaire pratique que St. Philippe de Néri sauva tant d'âmes, et surtout entretint tant de jeunes gens, dans la pratique de leurs devoirs religieux. Aussi, Rome se rappelle encore, après trois siècles, les nombreuses processions de jeunes gens, qui suivaient, aux sept Eglises, cet aimable saint, devenu pour cela un de ses plus chers Patrons. Puisse ce grand saint marcher aujourd'hui à la tête de notre jeunesse canadienne, et la sanctifier, par une pratique,

qui fut toujours si chère à son grand cœur dont l'amour divin se faisait jour à travers ses côtes, qui se dilataient, pour le laisser respirer !

Indulgences des fêtes patronales.

Il est, N. T. C. F., un autre spectacle religieux, que donne chaque jour la Ville de Rome, et qui nous a toujours singulièrement ravi. C'est celui de la pompe majestueuse, avec laquelle on y célèbre les fêtes patronales. On s'y prépare toujours par de ferventes prières et de pieuses neuvaines ; et lorsque ces beaux jours de fêtes arrivent, il faut voir les églises, dans leurs magnifiques parures ! il faut entendre les chants harmonieux qui y retentissent ! il faut surtout contempler le concours de prêtres, de religieux et de fidèles, qui y accourent, pour s'en faire une juste idée ! Et comme il y a dans cette grande ville, autant d'églises pour le moins qu'il y a de jours dans l'année, c'est tout vous dire, que de vous dire que Rome, par ses fêtes successives, est une b[illegible] image du ciel où se célèbre la fête éternelle.

Et comme toujours, N. T. C. F., notre cœur était avide de vous faire participer aux jouissances pures et aux bénédictions abondantes de la Sainte Eglise Romaine, Nous n'avons pas manqué de prendre des mesures, pour que vos fêtes patronales puissent se célébrer, sinon avec la même splendeur, du moins avec une piété semblable. Car, maintenant que l'ivrognerie, ce vice détestable, qui avait obligé vos anciens pasteurs, de supprimer ces belles et joyeuses fêtes, a presque disparu devant la Société de Tempérance, qui le chasse de proche en proche, comme on chasse un monstre hideux, il n'y a plus rien qui puisse vous empêcher de les célébrer, avec tout l'entrain de

la foi et de la piété, qui animaient nos pères, avant que la boisson ne vint jeter le désordre dans ces touchantes réunions champêtres, si glorieuses à nos saints patrons et si sanctifiantes pour les paroisses, confiées à leurs soins charitables.

Déjà, comme vous le savez, N. T. C. F., le premier Concile Provincial de Québec a, depuis que la tempérance règne si heureusement parmi vous, changé le quantième de vos fêtes patronales, afin de vous donner le moyen de vous laisser aller à toutes les émotions du saint amour, que vous portez aux patrons de vos paroisses. S'il en a remis la solennité aux dimanches, c'est qu'il craignait de vous déranger dans vos travaux ordinaires, en faisant revivre l'obligation sur semaine de ces fêtes qui se chômaient autrefois au quantième propre que leur a assigné l'Eglise.

Dans le désir de vous encourager de plus en plus a bien faire vos fêtes patronales, Nous avons obtenu de nombreuses indulgences, pour ceux qui auront la louable piété de les célébrer, en faisant la sainte communion un des jours de l'octave. Chaque paroisse fera donc à l'avenir la fête de son patron, avec une sainte émulation. On l'aimera ce saint patron plus que jamais, comme on aime un père, un ami, un protecteur. Car, il n'en faut pas douter, chaque patron est tout cela pour la paroisse que la divine providence a confiée à sa sollicitude. C'est ce que nous montre évidemment l'église, dans les pieux offices qu'elle a composés à leur honneur. *Sanctifiez*, s'écrie-t-elle, en s'adressant à ces puissants protecteurs, *sanctifiez les lieux*, qui vous sont consacrés : *Loca sanctificate. Bénissez le peuple*, qui vous est dévoué : *Plebem be-*

nedicite. Défendez-nous dans le combat continuel de la vie, qui est pour nous plein de dangers : *defendite nos in praelio. Conservez dans la paix* de pauvres *pécheurs*, qui gémissent sous le poids de toutes les misères humaines, sur cette terre d'exil : *Homines peccatores in pace custodite.*

Mois de Novembre consacré à la dévotion aux morts.

Il est à Rome, N. T. C. F., une autre chose, qui Nous a vivement intéressé ; c'est le respect pour les morts et la dévotion aux âmes du Purgatoire. Pour vous en donner quelqu'idée, il faudrait pouvoir vous faire connaître ici toutes les confréries instituées, pour soulager ces âmes souffrantes, toutes les pieuses pratiques, inventées pour entretenir chez les vivants, la compassion pour les défunts, tous les exercices du jour et de la nuit, pratiqués pour rappeler le souvenir de nos frères que l'église-mère ne cesse de pleurer. Ainsi, tous les jours, à une heure de nuit, vous entendez en même temps, sur tous les points de cette grande cité, des cloches qui vous invitent, par des sons plaintifs et lugubres à prier pour ces bonnes âmes.

Mais qu'il nous suffise pour aujourd'hui, N. T. C. F., de vous indiquer une des dévotions en usage dans diverses églises. Elle consiste dans une suite de prières et d'exercices, pendant un mois entier, pour le soulagement et délivrance des âmes du Purgatoire. Or, ce mois, consacré aux morts, ne pouvait être autre que celui de Novembre. Et en effet, en est-il un, dans toute l'année, qui nous rappelle, d'une manière plus touchante que celui-là, nos parents et amis de l'autre monde ? Et si le seul jour des morts, que nous solennisons, le deux de ce mois, suffit, pour nous rap-

peler les plus tristes et les plus douloureux souvenirs, quelles vives impressions ne doivent pas laisser, dans des cœurs sensibles et bien nés, trente jours de réminiscences pratiques, et de réflexions salutaires, sur l'état des âmes, dans l'autre vie et sur la place que peuvent occuper tant de personnes, que nous avons connues et aimées, lorsqu'elles faisaient avec nous le voyage de cette vie.

Voulant donc encourager une dévotion qui est, pour le moins, aussi salutaire pour les vivants que pour les morts, Nous avons obtenu de N. S. P. le Pape des indulgences et priviléges tout particuliers, que Nous nous empressons de vous communiquer. Dévots comme vous l'avez toujours été, N. T. C. F., pour les morts, vous vous imposerez, de grand cœur, quelques petits exercices de plus, pendant tout le mois de Novembre, pour le soulagement de vos chers défunts, et la sanctification de vos âmes.

Indulgences en faveur des pieuses Associations de l'Immaculée Conception, de Ste. Anne, de N. D. de Bonsecours et de St. François Xavier.

De pieuses Associations Nous ont fait prier, pendant notre séjour à Rome, de solliciter N. S. P. le Pape de vouloir bien jeter sur elles un regard de bonté; et de daigner, en les bénissant, leur accorder des indulgences particulières. Ces Associations encore naissantes, mais pleines d'intérêt sont celles des *Enfans de Marie*, qui ont pour but de travailler à conserver leur cœur pur en se consacrant à l'*Immaculée Conception* de la Vierge; celle des bonnes *Mères de Famille*, qui veulent sanctifier leurs enfans, sous la protection de la *grande Ste. Anne*; celle des bons *Pères de Famille*, qui ont la sage prévoyance d'assurer, en cas de mort, à leurs vertueuses épouses et à leurs chers enfans, une honnête subsistance; et qui pour cela se

dévouent à *N. D. de Bonsecours*; et enfin celle des bons *Charretiers*, qui voulant se rendre respectables dans leur état, ont eu le courage de faire, sous la protection de St. François Xavier les plus généreux sacrifices.

Nous avons été trop heureux de pouvoir déposer aux pieds sacrés du Souverain Pontife des vœux si justes et si ardents; et Nous avons aujourd'hui la consolation de transmettre à ces quatre Associations, avec les bénédictions du St. Père, les indulgences qu'il a daigné leur accorder. Nous y joignons nos souhaits les plus sincères, pour la prospérité de ces saintes Œuvres, que Nous ne cessons de recommander à Dieu, avec toutes les autres qui se font dans le Diocèse.

Indulgences des Médailles de *l'Immaculée Conception*.

Nous vous disions, N. T. C. F., dans notre dernier Mandement, qu'il est beaucoup de lieux, où les personnes pieuses ont la sainte habitude, en se rencontrant, de saluer *Marie* conçue sans péché. Nous avons trouvé cette pratique si glorieuse à l'*Immaculée Vierge*, et si sanctifiante pour les âmes, que déjà Nous l'avons suggérée aux ferventes Communautés du Diocèse, à qui il convient sans doute d'avoir l'initiative de tout ce qui peut tourner à l'honneur de la Reine des Vierges.

Mais N. S. P. le Pape ayant bien voulu depuis sanctionner cette pratique par de très précieuses indulgences, Nous nous faisons un devoir de la proposer au Diocèse entier. Elle consiste, comme vous le verrez tout à l'heure, à s'échanger en s'abordant, de courtes paroles qui sont, comme le résumé des légendes, qu'a fait graver N. S. P. le Pape, sur les deux

médailles qui ont été frappées, à l'occasion de la définition du dogme de l'*Immaculée Conception.* Par conséquent cette mutuelle salutation est monumentale comme les *Médailles,* sur lesquelles elle se trouve inscrite sous une autre forme.

Nous recommandons cette pratique d'autant plus volontiers, qu'elle est toute simple, et qu'elle Nous semble avec cela un moyen bien facile de couronner une année entière de fêtes solennelles, célébrées à l'honneur du nouveau dogme de foi, qui assure à notre Mère un privilége, dont elle fut toujours si jalouse.

Cette salutation au reste n'aura pas seulement l'effet de conserver parmi nous le souvenir d'un si joyeux événement. Car elle devra de plus obtenir du Ciel des grâces abondantes, pour la conversion des peuples, qui sont encore assis dans les ombres de la mort. Et en effet, ne faut-il pas, N. F. C. F., que ces nations infortunées soient admises à contempler à leur tour la *Vierge Immaculée,* qui a écrasé la tête du serpent de l'infidélité, du schisme et de l'hérésie, qui tient encore, dans l'esclavage, près de six cent millions d'âmes. Oh! qu'elles sont à plaindre ces pauvres âmes; et comme nous devons désirer avec ardeur de les voir avec nous aux pieds de l'Aguste Mère de Dieu!

Nous déposons dans votre cœur, N. T. C. F., ce vœu ardent de la conversion des infidèles, avec d'autant plus de confiance, que Nous nous conformons en cela au désir ou plutôt à la demande du St. Siége. Car pendant que Nous étions à Rome, l'Eminent Cardinal Préfet de la Sacrée Congrégation de la Pro-

pagande Nous a demandé si le Canada, qui a fourni à l'Orégon ses Evêques et la plupart de ses Missionnaires, ne pouvait pas aller au secours d'une Mission, qui est réduite à de si grandes souffrances.

En réponse à cet appel, qui venait de si haut, Nous avons dû, N. T. C. F., protester que Nous ferions notre possible, auprès du Diocèse confié à nos soins, pour l'engager à porter secours à des Missions si importantes et réduites à de si lamentables nécessités. Nous avons ajouté que Nous avions tout lieu de croire que l'on se ferait, dans tous les rangs, un devoir de répondre à une si honorable invitation. Nous remplissons aujourd'hui notre parole, en vous exhortant tous, N. T. C. F., Prêtres et Laïques, à redoubler de zèle pour la grande et belle Œuvre de la Propagation de la Foi. Au nom de Dieu et de son Auguste Mère, montrez-vous de plus en plus ardents à procurer le salut de tant d'âmes qui périssent, en leur portant le puissant secours de votre prière et de votre aumône. Car vous savez bien que la religion, pour se répandre dans les pays infidèles, a besoin de l'une et de l'autre. Vous dégagerez ainsi, par votre empressement à répondre au désir du St. Siége, la parole que Nous lui avons donnée, par la juste confiance que Nous inspiraient votre foi et votre piété.

A ces causes, le St. Nom de Dieu invoqué, Nous avons réglé, statué, ordonné, réglons, statuons, ordonnons ce qui suit :

1º Tous les Décrets du second Concile Provincial de Québec, tels que vus et examinés par le St. Siége, sont par le présent Mandement publiés et mis en force, dans notre Diocèse.

Conformément à la supplique des Archevêques et Evêques, composant le dit Concile, au St. Siége Apostolique, et par lui entérinée, les Paroisses de St. Antoine, de St. Marc et de St. Matthieu de Belœil sont détachées du Diocèse de Montréal et annexées à celui de St. Hyacinthe. Nous déclarons en conséquence n'avoir plus de jurisdiction sur les dites Paroisses, du moment que le présent Mandement aura été publié.

2° L'on fera, aussi sollennement que possible, la translation du corps de St. *Innocentius*, dans la chapelle servant de Cathédrale ; et on lui rendra tous les honneurs dus à un martyr de J.-C. Nous proclamons ce saint enfant, martyrisé pour la foi, Patron des enfans de notre Diocèse et Protecteur de tous les établissements érigés pour l'avantage du jeune âge. Nous mettons l'*Œuvre de la Ste. Enfance* sous sa protection spéciale, sans toutefois rien changer aux règles de cette Association.

3° En vertu d'un Indult Apostolique du huit Juillet dernier, il y a une Indulgence Plénière à gagner, chaque jour, pour les vivants et pour les défunts, par ceux qui s'étant confessés et ayant communié, visiteront la Cathédrale, ou la chapelle qui en tient lieu, et prieront à l'intention du Souverain Pontife.

4° Par un autre Indult du premier Juillet dernier, Nous érigions canoniquement, dans notre Ville Episcopale, la dévotion des sept Stations, telle que pratiquée à Rome, avec les Indulgences y attachées par le Souverain Pontife ; et Nous désignons, pour Eglises de Stations, la Cathédrale ou la Chapelle qui en tient lieu, Notre-Dame, St. Jacques, St. Patrice, St. Pierre, Notre-Dame de Bonsecours et Ste. Anne.

5° Par un Indult de même date que ci-dessus, N. S. P. le Pape accorde une Indulgence Plénière à gagner, aux conditions ordinaires, dans chaque Eglise du Diocèse, le jour que l'on célèbrera la fête du Saint Patron et pendant toute son Octave, ou pendant huit jours, si cette fête ne porte pas d'Octave.

6° Dans le même Indult, le St. Père accorde aux Prêtres le pouvoir de dire la messe, même privée, de *Requiem*, les jours doubles avec le privilége de l'autel, chaque jour du mois de Novembre, dans les Eglises et aux Autels, ou se feront pendant tout ce mois, des exercices de piété et de charité, pour les Fidèles défunts.

7°. Encore dans le même Indult, le Souverain Pontife accorde une Indulgence Plénière, à gagner quatre fois par an, les jours qui seront désignés par l'Evêque, par ceux et celles qui sont associés aux congrégations de l'Immaculée Conception, de Ste. Anne, de Notre-Dame de Bonsecours et de St. François-Xavier, pourvu que remplissant les conditions ordinaires, ils visitent une chapelle ou croix de mission, et y prient à l'intention de N. S. P. le Pape.

Les susdits associés gagnent cent jours d'indulgence à chaque bonne œuvre qu'ils font, et cinquante jours chaque fois qu'ils assistent aux assemblées de leurs congrégations respectives.

8°. En vertu du même Indult, tous les fidèles gagnent cent jours d'indulgence, quand, en se saluant, ils disent en latin : *Ave Maria, sine labe concepta, Honorificentia Populi nostri : Exultemus et lætemur in hâc die quam fecit Dominus.* Ou bien en français :

Salut à Marie, conçue sans péché, l'honneur de notre

peuple : Réjouissons-nous beaucoup dans ce jour que le Seigneur a fait.

Ceux qui seront fidèles à se saluer ainsi tous les jours, gagneront une Indulgence Plénière par mois.

Ces dernières Indulgences ont été spécialement accordées pour favoriser et répandre la dévotion aux deux médailles, qu'a fait frapper Sa Sainteté, pour être à jamais le monument de la définition dogmatique de l'Immaculée Conception de la Vierge Mère de Dieu.

Toutes ces Indulgences sont applicables aux défunts ; et pour gagner celles qui sont plénières, il faut observer les conditions requises.

9° En reconnaissance de ces nouvelles faveurs et de tant d'autres, dont le Diocèse est redevable à N. S. P. le Pape aujourd'hui régnant, il sera chanté tous les ans, dans la Cathédrale, ou la Chapelle qui en tient lieu, les dix-sept et vingt-un Juin qui sont les Anniversaires de la création et du couronnement de cet Immortel Pontife, un salut solennel, pour demander qu'il plaise à Dieu de lui accorder des jours longs et heureux. Nous permettons qu'un salut semblable soit chanté, à la même intention, dans chaque Eglise du Diocèse, dans l'un ou l'autre de ces deux solennels Anniversaires. Cette concession est pour la vie durant de ce religieux Pontife.

Prions, N. T. C. F., prions tous les jours pour le bon Pape, que Dieu a donné à l'Eglise, et qu'il lui a si merveilleusement conservé, le 12 Avril dernier, pour être sa force et sa consolation, dans ces jours mauvais. Il a bien droit, sans doute, à ce tribut d'amour et de reconnaissance de notre part ; et Nous vous dirons ici qu'il s'y attend, et même qu'il l'exige.

Car, la dernière fois que Nous étions à ses pieds, il Nous dit, en levant les yeux au Ciel, et d'un ton pénétrant : *Priez pour moi ; car les temps sont bien mauvais !* C'était quelques jours après l'horrible tentative d'assassinat faite sur l'Eminent Cardinal,ministre des Etats Pontificaux, qu'il Nous adressait ces touchantes paroles. Oh ! comme elles s'enfoncèrent avant dans notre cœur ! Aussi, y resteront-elles à jamais gravées ! Nous avons pu lui répondre de suite que vous étiez déjà très fidèles à prier pour Sa Personne sacrée. Car Nous connaissions votre piété filiale pour le Père commun.

Enfin, Nous vous adressons, N. T. C. F., avec le présent Mandement, quelques Médailles et Images de l'Immaculée Conception, avec des *Agnus Dei*, pour être exposées, dans chaque Eglise, comme un monument de la Grande solennité que vous avez célébrée avec le monde catholique, à l'honneur de Marie conçue sans la tache du péché originel. Ayez un grand respect pour ces objets sacrés. Visitez-les souvent, avec foi et amour. Allumez quelques fois des lampes en leur présence. Allez y demander la douceur de l'Agneau sans tache et la pureté de la Vierge Immaculée. Mères chrétiennes, ne manquez pas, avant vos couches, d'aller vous remplir de courage et de confiance devant ces effigies sacrées, dont la vertu vous est connue. Vous en remporterez une protection puissante, contre les dangers que vous et vos enfans pouvez courir. Soyez fidèles à aller consacrer vos nouveaux nés devant ces Instruments de grâce et de miséricorde. Ne cessez de demander que l'*Auguste Vierge Marie* soit proclamée *Immaculée, dans*

tous les pays, et par toutes les nations de la terre. Que ce soit là votre intention habituelle, dans toutes vos prières, et surtout à l'Office de l'Archiconfrérie. C'est ce que Nous demandons aussi Nous, jour et nuit depuis que Nous avons eu le bonheur de voir, de nos yeux, la glorification de cette Bienheureuse Vierge ; et surtout quand Nous allons prier à Notre-Dame des Victoires, cette sainte Eglise qui retentit plus que jamais des chants joyeux, à la gloire de l'*Immaculée Vierge.* Que la paix du Seigneur soit avec vous tous !

Sera le présent Mandement lu au prône de toutes les Eglises où se fait l'Office public et au Chapitre de toutes les Communautés, le premier Dimanche après sa réception.

DONNÉ à Paris, le vingt-septième jour du mois d'Août de l'année mil-huit-cent-cinquante-cinq, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre Secrétaire *pro tempore.*

✠ IG. EV. DE MONTRÉAL.

Par Monseigneur,

J. P. SINGER, Ptre.

Vraie Copie expédiée à Montréal, le 4 *Nov.* 1855.

JOS. OCT. PARÉ,

Chan. Secrétaire de l'Evêché.